

Zeitschrift:	Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber:	Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band:	3 (1889)
Artikel:	Le lion de Reinach
Autor:	Bouton, Victor
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-789623

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE LION DE REINACH

PAR

VICTOR BOUTON

Peintre héraldique à Paris.

Les peintres héraldiques et les graveurs d'armoiries portent souvent le trouble dans les familles, parce que leurs erreurs dans un blason peuvent faire naître des doutes sur la descendance, la parenté, l'héritage d'une famille.

Nous parlerons donc souvent des armoiries au point de vue historique, parce qu'il intéresse tout le monde, les artistes industriels aussi bien que les porteurs de blason, et c'est une étude intéressante à faire que de connaître les origines et les variations des grandes figures d'autrefois. Voici, par exemple, le blason de Reinach, un des plus curieux de l'histoire. Le baron de Reinach, un de nos plus anciens abonnés, ne la connaît pas aussi bien que nous.

« Les armes de Reinach, nous disait-il, étaient primitivement *d'or au lion de gueules contourné et capuchonné d'azur*. C'est ainsi que l'écusson de Hesso de Reinach figure au Musée de Versailles (1). Hesso de Reinach accompagna l'empereur Conrad III à la seconde croisade.

« Dans d'Hozier, 1698, on trouve, d'après l'écusson de Jean-Henri de Reinach, la description suivante : *d'or à un lion, la queue double* (2), de gueules, la tête et le cou d'azur, lampassé de gueules; écartelé aussi *d'or à deux bandes de gueules*, et sur le tout *d'argent à un sceptre d'or et une épée d'argent à garde et poignée d'or, passés en sautoir, à la pointe de laquelle épée est suspendu un poisson d'azur*, et sur la garde est perché un oiseau au naturel, ce petit écusson couronné d'or.

« Ce sont les armes portées par ma famille depuis 1635.

« L'empereur Ferdinand II, en récompense des services rendus par J.-H. de Reinach, général de l'Empire, lui concéda les armes décrites ci-dessus par lettres-patentes du 13 avril 1635, dans lesquelles il le qualifie de général en chef et gouverneur de Brisach; il lui donne en même temps pour lui et sa descendance masculine et féminine le titre de Baron, ainsi que les fiefs de la famille éteinte de Saint-Loup. *D'or à deux bandes de gueules* est de Saint-Loup, et le petit écusson brochant sur le tout est celui de l'Ordre de Chevalerie allemande du Faucon et de l'Epée, *Falken und Schwert* ».

Voici la figure qui se trouve au Musée de Versailles :

Je vais vous démontrer, d'après les documents, par quelles phases a passé le lion de Reinach, unique en son genre, c'est-à-dire un lion dont la figure appartient exclusivement aux barons de Reinach. Nous le

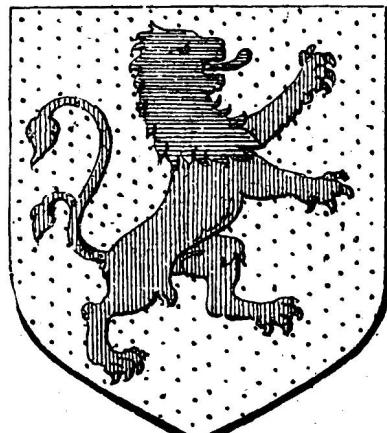


Fig. 302.

(1) Les armoiries des Galeries de Versailles ne font pas autorité. Nos architectes ne sont pas compétents.

(2) Je ne crois pas à la queue double : les vieux blasonneurs tortillaient la queue en bouquet, sans qu'elle fut fourchue pour cela.

trouvons dans un manuscrit du XIII^e siècle, dans Gelre, le grand héraut d'armes des bords du Rhin :

On voit que c'est un dessin original, retour des croisades, et j'admire surtout le timbre, c'est-à-dire la coiffure, qui allait si bien aux visages d'acier et aux armures de fer.

La figure du lion dans l'écu est seule peinte en azur; mais bientôt les Allemands du temps d'Albert Durer et des sculpteurs fantastiques du Rhin qui avaient l'habitude de nichier leurs armoiries dans tous les coins de leurs églises, donnèrent à l'écu de Reinach une disposition contournée; il est vu comme à l'envers, et on le retrouve ainsi gravé dans un vieux *Wappenbuch* du XVII^e siècle.

Pierre-Sainte, *Petra-Sancta*, le plus ancien héraldiste qui ait donné des armoiries avec l'indication des traits par la gravure, a emprunté son dessin au *Wappenbuch*, en le modifiant légèrement.

Segoing, qui vient après *Petra-Sancta*, décrit ainsi cette armoirie. Reinach, sur le Rhin, porte d'or au lion contourné de gueules, ayant un masque de figure humaine d'azur.

D'Hozier, en 1698, eut à enregistrer les armoiries produites par divers membres de la famille Reinach; on lui présenta sans doute de vieilles images usées que ses copistes modernisèrent, et comme pour concilier les diverses figures de ce blason, le peintre chargé de les reproduire sur les lettres patentes de 1635, figure le lion à la manière allemande, manière détestable et contre les règles, et c'est ainsi que les barons de Reinach ont porté depuis leur blason :

Mais combien je préfère le blason des Croisades et celui du *Wappenbuch*; et puisque M. le baron C. de Reinach a assuré qu'il reprendrait son lion primitif, si je lui en offrais le dessin si original et si beau, il peut le reprendre. Personne — en Europe — n'a osé, depuis huit siècles, s'en coiffer.

Extrait (avec la gracieuse autorisation de l'auteur) du *Héraut d'Armes*.

En Suisse, le lion de Reinach se retrouve dans plusieurs armoriaux, dont je donnerai un court aperçu :

1. *Wappenrolle*, de Zurich : T. XXI, Rinach (Aargau), 489 : d'or au lion de gueules capuchonné d'azur. On remarque encore d'autres lions à plusieurs émaux dans cet antique armorial : lion de sable et de sinople, lampassé et armé de gueules, lion de sable et d'argent, lion d'or, lampassé de gueules, la queue d'argent (Tannenvels), etc.

2. *Armorial zuricois*, v. Rynach (Reinach), Barons. Voir p. 143.



Fig. 303.



Fig. 304.

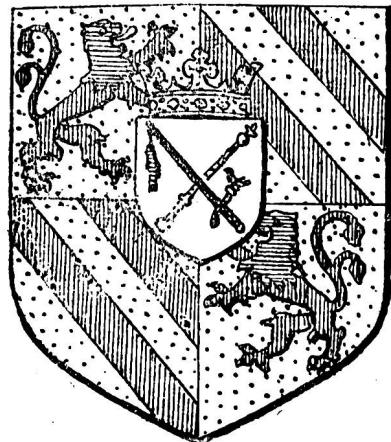


Fig. 305.

Les Reinach existent encore en Alsace. Dans cet armorial, le cimier est orné de plumes de paon.

3. *Armorial de Sempach*, par Pusikan. Ici nous avons une distinction entre les Nieder-Reinach et Ober-Reinach. Une branche de cette famille fait partie de la noblesse française sous le nom de Comtes de Grandval ; les Reinach étaient de célèbres guerriers suisses ; leurs armoiries sont représentées dans Pusikan telles que la *Wappenrolle* et l'*Armorial de Zurich* les donnent.

M. T.

Le « Schild » de l'Auberge de Thielle et les Armoiries de cette Commune.

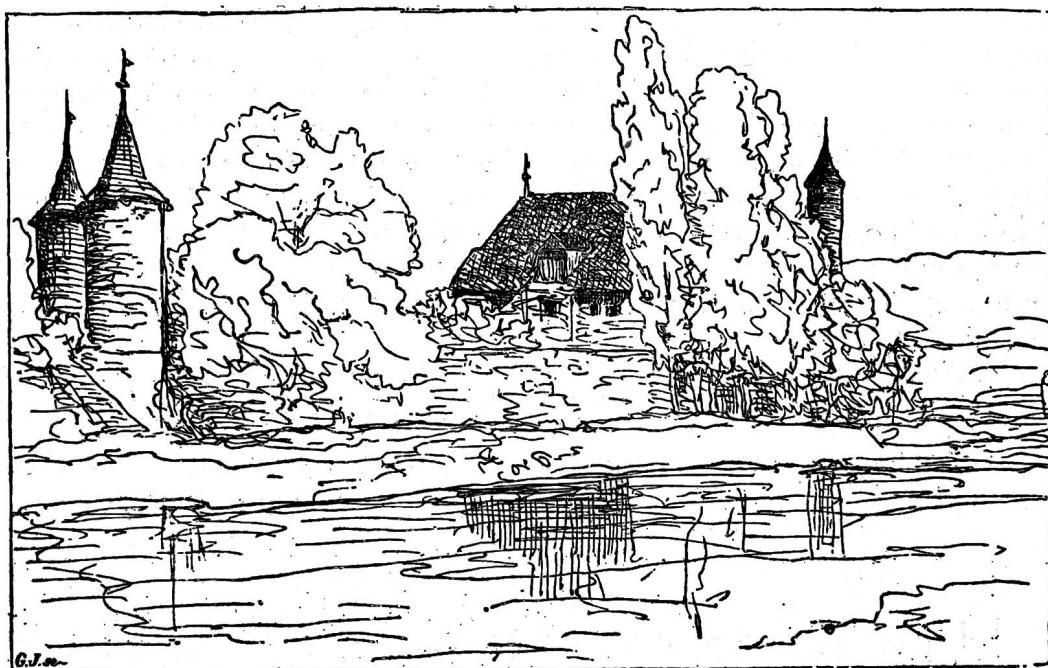


Fig. 306.

En recherchant quelles étaient les armoiries de la Commune de Thielle, j'obtins deux résultats complètement opposés, car tandis que le sceau officiel ou timbre humide portait le *Pont de Thielle en champ d'azur*, la tradition affirmait que les véritables armes de ce village étaient *d'azur à deux poissons d'argent posés en fasce*, soit le coupé inférieur des belles armoiries du Landeron. La création de l'écusson chargé d'un pont est de M. de Mandrot ; toutefois, je tenais à découvrir si réellement les deux poissons étaient exacts ou bien s'ils étaient dus à un oubli de mémoire ou à une confusion de quelque vieux communier ; une pièce datée de St-Blaise, du 14^e Novembre 1830, donc antérieure à la création de Mandrot, suffira à nous convaincre que les véritables armes de Thielle doivent bien être les Deux Poissons ; je transcris cette pièce ici, elle pourra être consultée fructueusement par les autorités communales de Thielle pour le cas où elles se décideraient à rétablir définitivement leurs armoiries primitives.